

**ASSOCIATION
SOLIDARITE ROQUETTE**

Siège Social : 47 Rue de la Roquette
75011 PARIS

N° SIRET 399 848 464 000 18
APE 9499 Z

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31/12/2019
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

ASSOCIATION SOLIDARITE ROQUETTE

Siège Social : 47 Rue de la Roquette
75011 PARIS

N° SIRET 399 848 464 000 18
APE 9499 Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOLIDARITE ROQUETTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur les modalités d'attribution des subventions et de leur prise en compte dans le compte de résultat.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 14 mars 2020.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

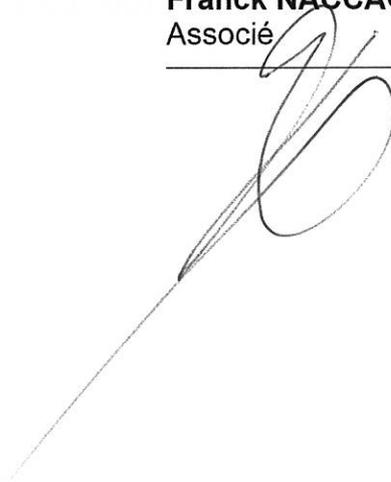
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

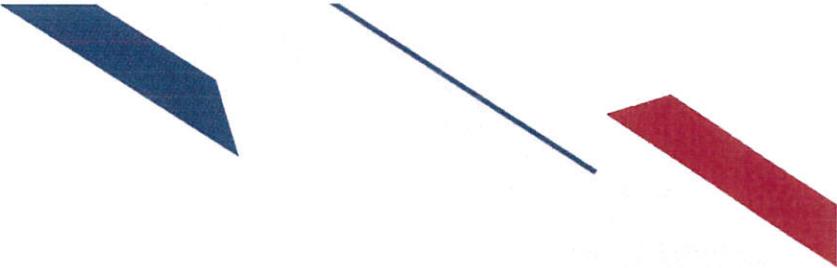
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 9 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Franck NACCACHE
Associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' and 'N' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the left.



COMPTES ANNUELS



ETATS FINANCIERS

ETATS FINANCIERS

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Production vendue	113 035,05	94 178,81
Subventions d'exploitation	648 693,76	673 640,81
Reprises et Transferts de charge	1 108,10	3 910,68
Cotisations	6 278,00	6 029,00
Autres produits	1 927,67	842,02
Produits d'exploitation	771 042,58	778 601,32
Achats de matières premières	23 639,58	18 829,34
Autres achats non stockés et charges externes	168 924,64	186 859,78
Impôts et taxes	26 512,00	23 443,00
Salaires et Traitements	407 322,70	394 568,81
Charges sociales	139 514,51	153 609,92
Amortissements et provisions	40 464,33	35 923,71
Autres charges	391,68	771,38
Charges d'exploitation	806 769,44	814 005,94
RESULTAT D'EXPLOITATION	-35 726,86	-35 404,62
Produits financiers	1 914,34	1 725,51
Résultat financier	1 914,34	1 725,51
RESULTAT COURANT	-33 812,52	-33 679,11
Produits exceptionnels	35 361,00	40 838,31
Charges exceptionnelles	76,77	
Résultat exceptionnel	35 284,23	40 838,31
EXCEDENT OU DEFICIT	1 471,71	7 159,20
Contribution volontaires en nature		
Total des produits		
Total des charges		

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 090	5 430	660	
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	310 634	80 462	230 172	263 382
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15		15	15
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 039		7 039	6 880
ACTIF IMMOBILISE	323 778	85 892	237 886	270 278
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	84 958		84 958	81 315
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	289 099		289 099	273 149
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	374 057		374 057	354 464
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	697 834	85 892	611 942	624 742

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	51 629	51 629
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	77 512	77 512
Autres réserves	20 000	20 000
Report à nouveau	82 977	75 818
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 472	7 159
Subventions d'investissement	231 211	260 872
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	464 801	492 991
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	55 730	48 476
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	55 730	48 476
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 387	11 654
Dettes fiscales et sociales	57 596	62 440
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	701	224
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	21 727	8 957
DETTES	91 411	83 275
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	611 942	624 742

 ANNEXE

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SOLIDARITE ROQUETTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 611 942 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 1 472 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constituée de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

IFC

La convention collective de la structure prévoit des indemnités de fin de carrière.
La première comptabilisation de l'indemnité de fin de carrière a été faite en 2016

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ volontaire à la retraite lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein (60 - 67 ans)
- Taux d'actualisation : 0.77 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de mortalité : Insee 2015

Montant des engagements pris en matière d'indemnités de départ à la retraite 55 730 euros.

Suite à la reprise de la provision, et à la nouvelle valorisation au 31 décembre 2019, il a été constitué une provision de 7 253.74 € en comptabilité.

Autres informations

Une salariée a été mise à disposition par ALLIANZ au titre d'un mécénat de compétence pour une valorisation de 52 774 €, cette mise à disposition a été utilisée pour l'animation d'ateliers en direction des adultes.

Valorisation du bénévolat : 89 bénévoles représentant 10 477 heures soit 5,76 ETP

L'association a bénéficié de tickets loisirs pour un montant de 3 540 € soit 590 tickets 6 € 2019.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 430	660		6 090
Immobilisations incorporelles	5 430	660		6 090
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	292 438			292 438
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 196			18 196
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	310 634			310 634
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	15			15
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 880	158		7 039
Immobilisations financières	6 896	158		7 054
ACTIF IMMOBILISE	322 959	818		323 778

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 430			5 430
Immobilisations incorporelles	5 430			5 430
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	33 665	31 076		64 741
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 586	2 135		15 721
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	47 252	33 211		80 462
ACTIF IMMOBILISE	52 682	33 211		85 892

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 91 996 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 039		7 039
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	84 958	84 958	
Charges constatées d'avance			
Total	91 996	84 958	7 039
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits A Recevoir	2 197
Total	2 197

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	48 476	7 256			55 730
Total	48 476	7 256			55 730
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		7 254			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 91 411 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 387	11 387		
Dettes fiscales et sociales	57 596	57 596		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	701	701		
Produits constatés d'avance	21 727	21 727		
Total	91 411	91 411		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice :				

Charges à payer

	Montant
Frs factures non parvenues	6 624
Dettes Provisio. Pour Conges Payes	22 882
Charges Sociales Sur Conges Payes	9 742
Etat - autres charges à payer	4 864
Total	44 112

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits Constates D Avance	21 727		
Total	21 727		